



**DELIB 20-2024**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES  
Séance du 28 juin 2024 à 19h00**

*Nombre de membres*

Afférents au Conseil : 15

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 24/06/2024

Date d'affichage : 24/06/2024

L'an deux mille vingt et quatre et le vingt et huit juin à 19h02, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Sylvie CALAS, Marie-Rose LADOWICHT, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Françoise BARBERI, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Marie-France ALRIC et Maud FLAMANT  
Et Messieurs Alain VEUILLET, Paul SALVAN, Rodolphe DUCAMP, Daniel MONTAGNE, M. Manuel GONCALVES

Excusés : Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Alain VEUILLET, M. Claudian BRUN pouvoir à Mme Marie-Rose LADOWICHT, M. Frédéric MAIXANDEAU pouvoir à M. Paul SALVAN, M. François MONTAGNE pouvoir à M. Manuel GONCALVES

Absents : Mme. Marie-Pascale PRADES

Retards : M. Jean-Michel MAUREL arrivée à 19h11 pour la délibération 15-2024

Secrétaire de séance : M. Manuel GONCALVES

La séance débute à 19h02 sous la présidence de M. Alain VEUILLET

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal.

Il explique également que les différents points inscrits à l'ordre du jour ont été travaillés par le groupe majorité Viviers au cœur.

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT. M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 17                                      Contre : 0                                      Abstention : 0

**Objet de la délibération : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES**

M. le maire rappelle qu'avec les convocations ont été transmises les demandes de subvention émanant des associations extérieures à la commune

- Société Saint Vincent de Paul (soutien matériel et d'écoute) (plusieurs familles de Viviers bénéficient de leur services chaque année)
- Association prévention routière
- Sapeurs-pompiers humanitaires 2023
- Les restos du cœur (plusieurs familles de Viviers bénéficient de leur services chaque année)
- L'Association d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (plusieurs familles de Viviers bénéficient de leur services chaque année)

Pour rappel, l'année dernière nous avons attribué la même somme au Sapeurs-pompiers humanitaire, en 2020 et 2022 la subvention avait été attribuée à la société saint vincent de Paul, en 2021 aux jeunes agriculteurs (demain pour 2 mains). Il rappelle que le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention à une association différentes chaque année.

M. le maire propose d'octroyer la subvention soit à l'ADAR soit aux restos du cœurs.

Il demande au conseil de se prononcer.

- Restos du cœur : 3

- ADAR : 15

La subvention de 200.00€ aux associations extérieures sera attribuée pour l'année 2024 à l'ADAR.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

Le secrétaire de séance  
Manuel GONCALVES

